

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six octobre deux mil vingt, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Adrien Carret.

Excusé : Damien Lamboley

Adrien Carret a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Organisation rentrée scolaire

Myriam Perrin présente le compte-rendu des Assemblées Générales du Sou des Ecoles et de l'Île aux enfants.

Au niveau du restaurant scolaire, 121 enfants sont inscrits et 1288 repas ont été servis en septembre.

L'école maternelle a été dotée d'oreillers et taies qui seront étiquetées avec le nom des enfants.

L'aire de jeu et les dalles amortissantes sont en cours de livraison et seront installées pendant les vacances de la Toussaint. La cabane en bois sera repeinte.

Suite à l'absence de la cantinière, Myriam Perrin remercie les personnes qui sont venues en aide pour le fonctionnement de la pause méridienne.

Personnel communal

1. Réussite examen professionnel adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Christelle Philibert a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. A compter du 1^{er} janvier 2021, l'avis de Commission administrative Paritaire n'est plus requis pour les avancements de grade. Il est donc proposé de la nommer à cette date. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

2. Arrêt de travail

En prévision d'une absence de la cantinière prévue le 12 novembre 2020 pour une durée minimale de deux mois, il est présenté au conseil municipal différentes solutions : soit la livraison de repas avec l'embauche d'une personne de 11h45 à 13h45 pour l'aide au service soit la mise à disposition de personnel par l'entreprise Newrest. Une rencontre est prévue vendredi 9 octobre avec eux pour étudier leur offre. La commission scolaire se réunira ensuite le mardi 13 octobre à 20 h pour prendre une décision.

3. Entretien Ecole Bernard Pivot

Depuis la rentrée scolaire, l'entretien de l'école élémentaire nécessite 3h30 de travail journalier. Afin de répartir la charge de travail, Mme DESSALLES Dominique a été recrutée de 17h30 à 19h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis du 1^{er} octobre au 12 novembre 2020.

Divers

1. RGPD

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes. C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements. Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le conseil municipal, après ouïe de cet exposé et délibérations, approuve à l'unanimité la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Mme RENOUX Laurence est désigné en tant que Déléguée à la protection des données.

2. Communes aux Noms Burlesques

Le groupement des communes de France aux noms burlesques, pittoresques et chantants est une association régie par la loi 1901 créée le 18/02/2005. Chaque année, l'un des villages membres organise un regroupement où chaque commune adhérente est représentée par une délégation. La cotisation, votée en Assemblée Générale, est de 0.10 €/ par habitant depuis plusieurs années. L'assemblée générale du groupement se tiendra le samedi 24 octobre à Bourgougnague dans le Lot et Garonne. Un contact sera pris avec les anciens représentants de la commune pour savoir s'ils y assisteront.

3. CCAS

Afin de pallier à l'annulation du repas des aînés, il est proposé au conseil municipal la distribution de plateau-repas le samedi 12 décembre à la mairie. Marie-Claire Berrerd présente les propositions reçues de Nicod traiteur comprises entre 22.50 € et 23.50 € et de l'Echanson pour 28 €. Nous adresserons un courrier avec coupon-réponse pour que chacun puisse nous indiquer son souhait de commander ou non.

Un colis sera distribué aux personnes de plus de 80 ans qui ne prendront pas le repas ou qui sont en maison de retraite.

La commission se réunira le 20 octobre à 20 h.

4. Mesures crise sanitaire

Le département du Rhône est classé en zone d'alerte. A compter du 28 septembre et pour 15 jours, l'accueil du public est interdit pour des événements festifs ou familiaux dans les ERP. La vente de boissons alcoolisées est interdite de 20h à 6h. La consommation d'alcool est interdite sur les voies et espaces publics entre 20h et 6h. Les buvettes et autres points de restauration debout sont interdits.

5. Organisation pour l'achat de produits locaux

Afin d'organiser une mutualisation pour l'achat de produits locaux, une commission est créée composée de Jean-Claude Desbat, Xavier Collonge, Maryline Trichard et Sandrine Bessenay.

FINANCES

1. Proposition assurance

Suite à la réception de 3 propositions, les assurances pour les deux véhicules sont mieux placées chez Groupama (762.51 €) et l'assurance générale chez Axa (3 802.12 €). Une demande leur sera faite afin de savoir si leurs offres sont maintenues en cas de souscription à un seul contrat.

2. Consultation informatique

Une consultation a été lancée pour le remplacement du matériel informatique de la mairie pour :

- 3 postes informatiques dont un faisant office de serveur : 2 ordinateurs avec 4Go et 1 ordinateur avec 8 Go
- 3 licences Microsoft Office 2019
- Garantie pièces et main d'œuvre 5 ans
- 3 antivirus / Logiciel de sauvegarde
- Installation du matériel

Nous avons reçus les devis suivants :

- - AITR PRO (prestataire actuel) : 3 922.46 € - maintenance annuelle 648 €
- - LOGICS : 3 726 € - maintenance annuelle 720 €

Au vu du coup de la maintenance annuelle, il paraît plus judicieux de retenir AITR PRO. Ludovic Batteur s'interroge sur l'utilisation de Microsoft Office 2019 et non pas de Microsoft 365. Une demande sera faite auprès des prestataires.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Maisons d'Assistants Maternelles

Jean-Paul de Vermont présente la finalisation des travaux. L'émulsion pour l'entrée de la MAM sera refaite en raison d'un défaut. La PMI fera une contre-visite mercredi 7 octobre à 9h.

L'ouverture de la MAM est prévue pour le 17 octobre.

Jean-Paul de Vermont présente le devis pour la réalisation des garde-corps dans le jardin de la Résidence Ponosse :

- Rousset Jérôme : 12 724 €
- Gérard Tachon : 12 408 €
- Provence en Beaujolais : 14 339 €

Le devis de l'entreprise TACHON Gérard est retenu.

2. Bâtiments communaux

Suite au mesurage du radon dans les bâtiments communaux, deux locaux (école maternelle et sous-sol de la mairie) ont obtenus des résultats supérieurs à 1000 Bq/m³. En attendant la réalisation d'une expertise, une modification du réglage de la centrale de traitement d'air avec une augmentation de l'apport d'air extérieur a été réalisée.

3. Eglise

Jean-Paul de Vermont présente les devis pour :

- la peinture des dessous de toit de l'église et la porte de la salle de réunion de la salle Saint-Martin pour un coût de 1 099.07 € par David Demanget
- le remplacement de vitrage de l'église – Miroiterie Serre – 2 424 €

Les devis sont validés.

Une convention de souscription a été signée avec la fondation du patrimoine pour la restauration du clocher de l'église en 2016 pour une durée de 5 ans. Le coût estimatif était de 13 500 € TTC. A ce jour, nous avons collecté 2 661 €. La commune engagera les travaux sur le budget 2021.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

1. Bulletin municipal

La commission se réunira jeudi 15 octobre à 17h30 avec Sophie Vaxellaire. Le conseil est invité à réfléchir sur le thème du bulletin.

La réunion avec les associations pour le calendrier 2021 aura lieu le lundi 12 octobre à 19h.

2. Site Internet

Une nouvelle version du site est mise en ligne depuis le samedi 26 septembre : passage du site sous Wordpress, pages accessibles avec tous les appareils (ordinateurs, smartphone, tablette).

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Aménagement du Bourg

Suite à des réclamations des habitants de la rue Gabriel Chevallier, il est envisagé la modification de l'aménagement avec la suppression des coussins berlinois, la mise en place d'une écluse, l'installation d'un stop au carrefour de l'auberge en montant et une priorité à droite en descendant.

Jean-Claude Desbat présente le projet d'aménagement de sécurité sur le Haut du Bourg. Laurence Renoux demande si il est envisageable de prévoir des quilles le long du cheminement piétonnier dans le virage de l'église. Cette proposition sera étudiée.

2. Ifs du Chavel

Jean-Claude Desbat informe que les ifs de la Croix du Chavel sont situés sur le domaine privé et ne seront pas entretenus par la commune. L'ensemble des croix seront répertoriées.

3. Achat terrain

Jean-Claude Desbat propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle AL 204 afin de créer des places de stationnement dans le hameau du Sottizon. Le conseil municipal émet un avis favorable. Un contact sera pris avec le propriétaire.

Urbanisme

1. Déclarations préalables

DP0692572000019 – 85, route de Clochemerle – AB 128 – DAGNAUD Jean-Jacques

Pose d'une marquise – La façade de la maison n'est pas harmonieuse (différentes couleurs). Il conviendrait de proposer un dossier complet pour une meilleure intégration du projet et de s'assurer que la marquise ne déborde pas sur la chaussée. **Le conseil émet un avis défavorable.**

DP0692572000020 – 166 rue Gabriel Chevallier – AB 196 – AKNIN Guillaume

Transformation d'une porte en fenêtre - La fermeture partielle de l'ouverture sur rue crée une dysharmonie sur la façade. L'ABF propose de conserver une porte avec une imposte vitrée ou de réaliser un bouchage complet en pierre. **Le conseil émet un avis défavorable.**

DP0692572000021 – 49, chemin du Lora – AM 364 – FARIA Mathieu et Marie

Installation de panneaux photogénérateurs – **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572000022 – 227, rue Barthelemy Piechut – AB 227 – BERRERD Julien

Changement des menuiseries - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Certificat d'urbanisme

CU0692572000024 – Croix Montmain – AP 206

CU0692572000025 – Les coteaux du Mathy – Lot5 – AI315

CU0692572000026 – Les coteaux du Mathy – Lot4 – AI314

CU0692572000027 – Le Bourg – AB 158

CU0692572000028 – Croix Saunier – AL 338 et 478

3. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

4. Urbanisme

Jean-Charles Perrin fait le compte-rendu de la rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France : l'avis peut être variable en fonction de la localisation, du bâti environnant et de la nature du bâtiment (ancienne ou nouvelle construction). Au niveau des enrochements, elle souhaite privilégier la pierre de pays afin de limiter l'impact paysager.

La commission urbanisme a commencé l'étude des plans pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale et se rendra sur place pour étudier le terrain. Le conseil municipal se réunira ensuite pour présentation du projet.

Environnement

1. Elagage

Les devis pour l'élagage de la haie du cimetière sont :

- Yannick Gimaret : 3 576 €

- Ludovic Vernus : 4 260 €

- Yoann Geoffray Paysage : 5 000 €

- La Provence en Beaujolais : 4 291.97 €

Le devis de Yannick Gimaret a été validé.

2. Passage sur la commune

La Bécane Club Perréonnaise nous informe du passage de la 29^{ème} édition de la Transbeaujolaise sur la commune le dimanche 25 octobre.

3. Aménagement du village

Les membres de la commission effectueront la peinture des jardinières du village sur deux samedis.

De nouvelles illuminations seront installées entre l'Echanson et l'école. Un projet d'illumination dans les hameaux sera étudié en 2021.

VI. SYNDICAT INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 23 juillet 2020.

2. Syndicat Mixte intercommunale des eaux du Centre Beaujolais

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du mardi 22 septembre 2020.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Claude Desbat informe que les travaux sur la route du Sottizon concerne le chemisage de la conduite de tout-à-l'égout ce qui permet d'étanchéifier le réseau et d'augmenter sa durée de vie.
- Le débouchage du fossé et le nettoyage de la rue des Peupliers aura lieu jeudi matin.
- Commission bâtiment 10/10 à 9h30 à la mairie
- Prochain conseil municipal : mardi 3 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures 00